

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
N^o 3549/A.I.

ASTRIDA



1003

Transmis à Monsieur l'Administrateur de Territoire
à NYANZA, copie du télégramme ci-dessous.

Astrida, le 20 décembre 1950.-
L'Administrateur Territorial Assistant,
J. KIRSCH,

454918/A.I. prière avertir tous chefs et sous-chefs taux rachat ubuletwa
être bien porté à trente neuf francs mais treize francs resteront bloqués
G.A.C. pour répartition en fin d'année entre autorités coutumières meri-
tantes stop prière Astrida communiquer citation Nyanza.

Résident